

Journée Mondiale de la Femme Rurale 2007



« Le droit à l'alimentation : les Femmes Rurales agissent et produisent »



RECOMMANDATIONS DES FEMMES RURALES

Le droit à l'alimentation est un droit universel. Chaque personne doit avoir accès à tout moment à une nourriture en quantité suffisante, de qualité et variée de façon à satisfaire les besoins alimentaires de l'individu, exempte de substances nocives et culturellement acceptable, ou avoir les moyens de se procurer cette nourriture.

Les gouvernements doivent collaborer avec les organisations agricoles afin que ce droit soit respecté pour le bien de toute la population. Tous les moyens doivent être mis en place pour permettre aux agricultrices et agriculteurs d'assurer une production alimentaire suffisante pour les hommes, les femmes et les enfants de leur pays.

Les femmes rurales recommandent ardemment des mesures législatives encourageant la production agricole pour que les agricultrices puissent aller encore plus loin dans leur rôle de fournisseur de nourriture saine. Les agricultrices contribuent déjà activement à l'approvisionnement en nourriture pour leurs familles et à une partie de l'approvisionnement en denrées alimentaire des villes et de campagnes.

Des mesures concrètes d'accompagnement doivent être mise en place :

- Une maîtrise et autonomie financière des agricultrices sur leur propre exploitation pour assurer une production continue de qualité et donc des revenus constants pour leur familles
- Une meilleure commercialisation de leurs produits agricoles, grâce à des infrastructures de transport et de vente adaptées, pour faciliter l'écoulement de leurs productions et obtenir des prix de vente intéressants
- Un développement rural équitable permettant la vie et le maintien des familles d'agriculteurs dans les zones rurales (Routes, écoles, services en milieu rural, petits commerces, administrations de base)
- Une rémunération suffisante des produits agricoles permettant aux agricultrices de poursuivre leurs activités professionnelles d'une année sur l'autre et d'investir dans les évolutions nécessaires à la poursuite de la production

Les Etats ont cette grande responsabilité, et les agricultrices doivent à travers leurs organisations les obliger à assumer leurs engagements.

Il faut souligner encore et encore que les agricultrices ont un impact direct sur le droit à l'alimentation du reste de la population. Pour mieux répondre aux besoins en nourriture des populations, les mesures précédemment citées sont indispensables mais il faut également :

- Une reconnaissance légale du statut d'agricultrices afin de faciliter leur travail et d'assurer leur protection en tant que professionnelle indépendante
- Une maîtrise du sol pour les agricultrices permettant d'en tirer le meilleur parti à long terme
- Un accès à l'eau et aux infrastructures d'irrigation, y compris sur des projets d'irrigation de petite et moyenne taille
- Un accès aux crédits à des taux supportables afin que chacune puisse travailler dans des conditions favorisant la production et l'investissement
- Une formation initiale et continue pour toutes
- Des outils de production adaptés afin de:
 - Améliorer la quantité et qualité de nourriture produite
 - Alléger la pénibilité du travail
 - Permettre la production dans des zones difficiles
 - Diminuer les conséquences négatives sur la santé

Les gouvernements doivent maintenir un environnement permettant à la population de se nourrir et doivent par conséquent appuyer les agricultrices dans leurs activités en leur assurant les moyens de produire et les moyens de vendre.

En soutenant la production agricole les gouvernements répondent à une de leurs missions premières : assurer la sécurité alimentaire et la pérennité de leurs populations.